

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°7/Finances

Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la rénovation de la Maison Sainte-Beuve, au titre de la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire rappelle le souhait de la ville de Villiers-le-Bel d'implanter au sein de la commune une Maison des Projets à la croisée des quartiers Puits-la-Marlière, Derrière-les-Murs de Monseigneur et du centre ancien dit le Village. Le lieu dédié pour cet équipement est l'ancienne Maison dite Sainte-Beuve.

M. le Maire rappelle que l'objectif de cette implantation vise à favoriser les synergies de travail entre les équipes de la Ville qui œuvrent à la bonne marche du NPRU. En effet, la commune est engagée depuis de nombreuses années dans une politique ambitieuse de renouvellement urbain, se traduisant, entre autres, par la mise en œuvre de programmes de restructuration et de construction d'équipements publics de proximité, qui concourent à une amélioration du cadre de vie des habitants, garant essentiel de cohésion sociale et territoriale.

M. le Maire rappelle que la Maison des Projets (MdP) qui a été inaugurée le 5 février 2024, constitue un espace de ressources visant à informer et échanger avec le public, accueillir les

instances du NPRU et d'autres événements à l'échelle de la ville (comités de quartier).

La Maison des Projets est en effet ouverte au grand public et s'inscrit dans une dynamique de communication et d'échange autour des grands projets d'intérêt public à l'échelle communale, et plus particulièrement sur les projets et opérations en cours sur les quartiers du Puits-la-Marlière, de Derrière-les-Murs de Monseigneur et du centre ancien dit le Village.

M. le Maire indique que par une correspondance jointe à la présente délibération, la demande de subvention avait été adressée par la Commune auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans le cadre du fonds de concours « Culture et Patrimoine » permettant de financer les travaux de rénovation de cet équipement public, au titre de la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire précise que par délibération en date du 23 septembre 2021, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France a décidé d'apporter son concours financier, sous la forme d'un fonds de concours, pour le projet susvisé d'un montant de 341 916 € HT.

M. le Maire indique que le coût réel de l'opération pour la réhabilitation de la Maison Sainte-Beuve s'élève à 1 101 738,55 € HT (plan de financement arrêté le 31 janvier dernier).

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le fonds de Concours Culture et Patrimoine auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la rénovation de la Maison Sainte-Beuve, au titre de la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande préalable adressée par correspondance à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin de solliciter son concours financier et annexée à la présente,

VU la délibération n°21.187 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en date du 23 septembre 2021 attribuant un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Bel en vue de participer au financement de la réhabilitation de la Maison Sainte-Beuve d'un montant de 341 916€ HT,

VU le plan de financement arrêté, le 31 janvier 2024 et annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

DECIDE de solliciter le fonds de Concours Culture et Patrimoine auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour la rénovation de la Maison Sainte-Beuve en une Maison des projets pour un montant de 341 916€ HT.

AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

tout document afférent à cette demande de fonds de concours.

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :

-3 JUIN 2024

Transmission en Sous-préfecture le :

-3 JUIN 2024



24 MAI 2024

Le Maire de Villiers-le-Bel,

VAL D'OISE

Direction du Développement Urbain, Local et Culturel
Service Mission de Renouvellement Urbain
Réf. : CP / CP / VP / CV / AA

Villiers-le-Bel, le

Monsieur DOLL Pascal
Président de la Communauté
d'Agglomération Roissy Pays de France
6bis avenue Charles de Gaulle 95700
ROISSY-EN-FRANCE

Le courrier doit être adressé à M. MARSAC
Affaire suivie par Adrien ASTOUL
Téléphone : 06 42 14 09 78
Email : aastoul@ville-villiers-le-bel.fr

Objet : Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France au titre du Patrimoine pour la réhabilitation de la Maison Sainte-Beuve à Villiers-le-Bel

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la rénovation des quartiers Derrière-Les-Murs (DLM), Puits La Marlière (PLM) et Village, je souhaite implanter au sein de la commune de Villiers-le-Bel une Maison des Projets à la croisée des quartiers concernés. La Maison Sainte-Beuve se présente donc comme le lieu le plus pertinent. La réhabilitation de cette maison de maître viendra par ailleurs compléter les interventions sur le patrimoine beauvillésois, à l'instar de la rénovation de l'église et du centre ancien.

Toutefois, afin de retrouver son cachet d'antan et s'adapter aux nouveaux usages en vue d'offrir le confort attendu aux usagers, la réhabilitation de cet édifice classé comme remarquable nécessite des investissements conséquents. En effet, le projet prévoyait initialement uniquement la réhabilitation intérieure de la maison, mais au vu de l'état de dégradation du bâtiment, il est jugé nécessaire d'intervenir également sur l'extérieur du bâti afin d'empêcher un aggraveement des dégradations. La transformation de la Maison Sainte-Beuve en Maison des Projets représente donc une opportunité unique de restaurer le patrimoine de la Ville de Villiers-le-Bel.

Dans la perspective de ce réaménagement, il est prévu d'accueillir les bureaux des agents communaux intervenant dans le cadre du renouvellement urbain, ainsi que les locaux d'opérateurs/partenaires également mobilisés sur les projets en cours. Ce sera donc à la fois un lieu de travail pour les agents, mais aussi un lieu d'accueil ponctuel pour le public. Il est également envisagé qu'un étage soit dédié aux agents des services de lecture publique de l'agglomération. La Maison des projets s'affirmera comme un lieu ressource, de rassemblement, favorisant les discussions sur le devenir du territoire.

Dans ce cadre, je me permets de vous solliciter par la présente en vue d'instruire un dossier de demande de subvention pour le fonds de concours au titre du Patrimoine auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France. A cet effet, je vous joins au présent courrier un dossier documentaire retraçant l'histoire et le devenir de la Maison Sainte-Beuve, ainsi que l'avant-projet définitif et un chiffrage détaillé de l'opération afin de vous éclairer dans votre prise de décision.

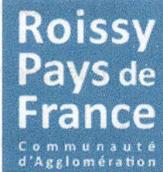
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

M. MARSAC

Maire de Villiers-le-Bel
www.ville-villiers-le-bel.fr

32, rue de la République • 95400 Villiers-le-bel • 01 34 29 28 27 • www.ville-villiers-le-bel.fr

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 • Fermée le mardi matin
Une permanence d'État civil le samedi de 9h à 12h

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021**

Délibération n°21.187

Séance du 23 septembre 2021

Date de convocation du conseil :
16 septembre 2021Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 28 suppléants

Quorum : 35

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

L'an 2021 le 23 septembre à 18 heures, le conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président.

Présents : Pascal DOLL, Manuel ALVAREZ, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOURET, Martine BIDEL, Müfit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Fabrice CUYPERS, Samy DEBAH, Catherine DELPRAT, Christine DIANE, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Pascal GIACOMEL, Laure GREUZAT, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Jacqueline HAESINGER, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Armand JACQUEMIN, Laetitia KILINC, Marie-Claude LALLIAUD, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Michel MOUTON, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO-MARTINS, Isabelle RUSIN, Jean SAMAT, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Michel THOMAS, Eddy THOREAU, Claude TIBI, Hervé TOUGUET, François-Xavier VALENTIN, Antoni YALAP.

Suppléants : Frédéric DIDIER par Véronique BUCHET, Dominique KUDLA par Sylvie MORAT, Joël MARION par Sophie BOUDISSA,

Pouvoirs : Chantal AHOUNOU à Antoni YALAP, Maria ALVES à Gabriel GREZE, Jérôme BERTIN à Daniel HAQUIN, Severine BOUGEAULT à Abdelaziz HAMIDA, Séverine BROUET-HUET à Jean-Luc SERVIERES, Mariam CISSE-DOUCOURE à Laetitia KILINC, Bernard CORNEILLE à Alain AUBRY, Sori DEMBELE à Jean-Louis MARSAC, Djida DJALALLI-TECHTACH à Daniel AUGUSTE, Claude FERNANDEZ-VELIZ à Pascal DOLL, Jean-Louis FINA à Jean-Luc SERVIERES, Magalie FRANCOIS à Pascal GIACOMEL, Valérie GAILLOT à Eddy THOREAU, Jean-Claude GENIES à Michel THOMAS, Gilles GOURDON à Claude TIBI, Patrick HADDAD à Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Françoise HENNEBELLE à Manuel ALVAREZ, Benoît JIMENEZ à Müfit BIRINCI, Alexandre KARACADAG à Yacine ELBOUGA, Jean-Jacques KRYS à Manuel ALVAREZ, Madeleine LATOUR à Armand JACQUEMIN, Daniel LOTAUT à Michel THOMAS, Frédéric MOIZARD à Adeline ROLDAO-MARTINS, Benoît PENEZ à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Annie PERONNET à Pascal DOLL, François PUPPONI à François-Xavier VALENTIN, Corinne QUERET à Maurice MAQUIN, Shaïstah RAJA à Jocelyne MAYOL, Bernard RIGAULT à Alain AUBRY, Adiparamesvary SADASIVAM à Marie-Claude LALLIAUD, Tutem SAHINDAL-DENIZ à Christine DIANE, Sonia YEMBOU à Marwan CHAMAKHI, Abdelwahab ZIGHA à Christiane CHEVAUCHE.

Laure GREUZAT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Attribution d'un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Bel pour la rénovation de la maison Sainte-Beuve, au titre de la restauration, l'entretien et la valorisation du patrimoine

Délibération n°21.187

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la demande de fonds de concours de la commune de Villiers-le-Bel en date du 3 mai 2021 pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la maison Sainte Beuve d'un montant de 1 096 941 € HT ;

Vu l'avis de la Commission Culture et Patrimoine du 19 mai 2021 ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

Le conseil délibère, et

1°) décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Villiers-le-Bel en vue de participer au financement de réhabilitation de la maison Sainte-Beuve, d'un montant de 341 916 € maximum ;

2°) dit que ce fonds de concours sera versé sur production par la commune d'une délibération concordante, ainsi que d'un état visé du trésorier de la commune justifiant des dépenses réalisées et d'un certificat administratif relatif au plan de financement de cette opération ;

3°) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération ;

4°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À L'UNANIMITÉ,



Document signé électroniquement
le 29 septembre 2021
par DOLL Pascal
Président de Roissy Pays de France

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC



VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du
24 MAI 2024
Le Maire de Villiers-le-Bel,

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

24 MAI 2024

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC



ville de Villiers-le-bel

Service : Mission Renouvellement Urbain

Fiche financière : Requalification de la maison Sainte Beuve en Maison des projets

			RECETTES		SOLDE
Libellé	Dépenses prévisionnelles HT	Dépenses prévisionnelles TTC	Libellé	Recettes prévisionnelles	Reste à la charge de la commune TTC
Travaux intérieurs et extérieurs (hors 2nd œuvre R+2)	890 170,57 €	1 068 204,68 €	DSIL PLAN DE RELANCE 2020	414 914,74 €	
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et SPS)	126 999,98 €	152 399,98 €	CA ROISSY PAYS DE FRANCE	341 916,00 €	
Autres dépenses (diagnostic plomb, étude structurelle, branchements etc.)	30 025,00 €	36 030,00 €			
Divers et imprévus	54 543,00 €	65 451,60 €			
	1 101 738,55 €	1 322 086,26 €		756 830,74 €	565 255,52 €